

Principes directeurs

Le droit à l'alimentation est un droit fondamental inscrit dans le droit international. Il s'agit du droit de chacun d'avoir un accès régulier aux ressources qui sont nécessaires pour produire, se procurer ou acheter une nourriture suffisante afin d'éliminer la faim et de protéger la santé et le bien-être.

Le droit à l'alimentation ne concerne pas uniquement le but ultime de la sécurité alimentaire pour tous, il propose aussi des moyens et des outils d'atteindre ce but et de le pérenniser.

De nombreux programmes et politiques de sécurité alimentaire traitent essentiellement de questions techniques. Pour autant, l'efficacité et la pérennité des efforts déployés dans ce domaine dépendent aussi de questions de **gouvernance**. Le droit à l'alimentation offre un cadre cohérent pour aborder les aspects critiques de la gouvernance dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Il permet à de nombreuses parties prenantes de s'exprimer et établit des principes régissant les processus de décision et de mise en œuvre tels que la participation, la non-discrimination et l'émancipation. En outre, il fournit un cadre juridique, définit les concepts de droit et d'obligation et prévoit des mécanismes de **responsabilisation** accrue et de respect de l'État de droit.

L'approche du droit à l'alimentation valorise les interventions en matière de sécurité alimentaire en les inscrivant dans un processus de formulation et de mise en œuvre de **politiques** s'appuyant sur les travaux de recherche effectués dans ce domaine. En ce qui concerne le processus, l'approche contribue à renforcer les institutions publiques pertinentes et intègre des partenaires comme les organisations de la société civile, les commissions des droits de l'homme, les parlementaires et des secteurs gouvernementaux autres que ceux qui s'occupent d'agriculture. Elle fournit également un cadre permettant de s'engager davantage dans la réduction de la faim. Enfin, elle contribue à sensibiliser et stimuler la volonté politique et donne des moyens de **coordination** les initiatives en matière de sécurité alimentaire visant à assurer une cohérence renforcée des politiques.

La FAO et ses partenaires ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour donner suite aux **Directives pour le droit à l'alimentation**. Dans le monde, des voix se sont élevées pour demander l'application du droit à l'alimentation et de nombreux gouvernements ont entendu leur appel ou pris des initiatives pour que ce droit soit considéré comme un droit fondamental. Le Brésil et le Guatemala ont adopté une loi-cadre sur la sécurité alimentaire qui reconnaît le droit à l'alimentation et établit des mécanismes institutionnels. Des projets ont été préparés et attendent leur adoption au Pérou et au Nicaragua. Des processus de rédaction ont démarré en Afrique du Sud, au Paraguay, au Malawi, au Mozambique et en Ouganda. La Bolivie a amendé sa constitution pour renforcer la protection du droit à l'alimentation. En Inde et au Brésil, la magistrature a été saisie de cas de violations du droit à l'alimentation. En Afrique du Sud, en Inde, au Brésil et au Guatemala, des institutions de protection des droits de l'homme ont surveillé la concrétisation et les violations du droit à l'alimentation. Des institutions comme FIAN, ActionAid, Right to Food India, Brazilian Action for the Human Right to Adequate Food, et ESCR-Net ont fait campagne en faveur du droit à l'alimentation et incité les populations à revendiquer leurs droits. La Tanzanie, le Kenya et le Mozambique ont révisé leurs stratégies en la matière afin d'incorporer le droit à l'alimentation.

La FAO a joué le rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs et canalisé une grande partie de l'expérience acquise par les gouvernements, les ONG et les milieux scientifiques dans le monde. Elle a élaboré une boîte à outils sur le suivi, l'évaluation, la budgétisation, l'adoption de lois et l'éducation en matière de droit à l'alimentation, en utilisant des méthodologies participatives pour compléter une connaissance technique éprouvée.

Le Forum sur le droit à l'alimentation est organisé par la FAO du 1er au 3 octobre pour examiner les réalisations et tirer les enseignements des expériences des principaux acteurs dans ce domaine. Un certain nombre d'expériences nationales seront présentées et des groupes de travail s'intéresseront aux domaines thématiques suivants :

- (i) Promotion et formation.
- (ii) Information et évaluation.
- (iii) Législation et responsabilisation.
- (iv) Stratégie et coordination.
- (v) Points de repères et suivi.

En appliquant ce qui est exigé dans ces cinq domaines, les pays donneront aux ayants obligation et aux ayants droit la possibilité de s'exprimer avec davantage de force et en meilleure connaissance de cause. Ils garantiront par ailleurs le ciblage du droit à l'alimentation, l'accès à une justice équitable, l'efficacité et la pérennité des mesures prises, contribuant ainsi profondément au développement durable et à la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.